

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08402026S0029

Commune de Bonnieux

date de dépôt : **22/04/2026**

demandeur : **SCI LITHOS représentée par
Valérie BERERD**

pour : **Réfection de toiture et création d'une
terrasse tropézienne**

adresse terrain: **725 chemin du Four
84480 BONNIEUX**

Affaire suivie par :
Rachel Vilela

**SCI LITHOS représentée par Valérie BERERD
152 avenue Suzanne Valadon
01600 SAINT-BERNARD**

Madame,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

26 AOUT 2026

Fait, le

Le maire

Adjoint délégué

M. Yannick MEYSSARD

